RÈGLEMENT DES SORTIES DU MERCREDI

SAISON 2026–2027

A LIRE ATTENTIVEMENT AVANT L'INSCRIPTION

Ce règlement précise les conditions de participation, l'encadrement et les principales consignes de sécurité des sorties du mercredi.

LES ESSENTIELS



CASQUE
Obligatoire pour tous



BÂTONS
Obligatoires



HORS-PISTE
Formellement interdit

LES 13 RÈGLES

01 — **Adhésion**
Les enfants qui participent aux sorties du mercredi doivent être membres du Ski-Club « La Gamelle ».

02 — **Âge minimum**
Les enfants sont acceptés dès la 3P. Cette limite d'âge permet à chaque enfant d'être autonome pour s'habiller, s'occuper de ses affaires et se rendre aux WC.

03 — **Encadrement**
Tous les enfants skient en groupe sous la surveillance d'adultes et éventuellement d'adolescents assistants.

04 — **Parents accompagnants**
Les parents sont vivement encouragés à venir accompagner un groupe d'enfants dans la mesure de leur disponibilité. Si vous êtes disponible, appelez la responsable, Myriam au 079 774 36 92.

05

Accompagnants bénévoles

Les accompagnants de groupe sont des bénévoles. Ils n'ont pas de formation de moniteur de ski. L'inscription est nécessaire mais le trajet en bus et le forfait de ski leur sont offerts.

06

Goûter

Après un après-midi de ski, les enfants ont souvent faim et froid. Pensez à leur donner un goûter sans miettes pour éviter de salir le bus. Le dernier mercredi, le Ski-Club La Gamelle offre le goûter aux enfants et aux accompagnants.

07

Équipement obligatoire

Le port du casque est obligatoire pour tous. Le port du dossard est également obligatoire (fourni à chaque sortie).

08

Bâtons de ski

Les enfants doivent être munis de bâtons de ski. Nous aidons les plus jeunes à prendre les remontées mécaniques avec leurs bâtons.

09

Hors-piste

La pratique du hors-piste est formellement interdite.

10

Météo / annulation

En cas de mauvaises conditions météorologiques, les sorties peuvent être annulées. Pour tout renseignement, veuillez consulter les sites suivants : www.lagamelle.com et groupe WhatsApp dès le mardi matin précédant la sortie.

11

Remboursement

Une demande de remboursement des mercredis annulés est possible à partir du 3ème mercredi annulé.

12

Demande d'inscription

Le nombre de places est limité. La demande d'inscription sera prise en compte à la réception du paiement et des documents indiqués ci-dessous.

13

Assurance / responsabilité

Les enfants skient sous leur responsabilité et doivent être obligatoirement couverts par une assurance RC et accident personnelle. Le Ski-Club ne peut être tenu responsable en cas d'accident.

DEMANDE D'INSCRIPTION — DOCUMENTS À FOURNIR

☐ Le présent règlement signé par un parent et par l'enfant

☐ La feuille de demande d'inscription signée

☐ Une copie de la pièce d'identité de l'enfant (si c'est sa première inscription)

☐ Le paiement de l'activité

TARIFS

- CHF 125.- pour le premier enfant
- CHF 100.- dès le deuxième enfant.
- En possession d'un abonnement Jouvencelles ou Magic Pass : CHF 100.– pour le premier enfant, respectivement CHF 75.– pour les suivants

Important : Pour faire la demande d'inscription aux mercredis, il faut d'abord être membre du club et avoir payé sa cotisation annuelle.

VALIDATION

Le nombre de places est limité. La demande d'inscription sera prise en compte à la réception du paiement et des documents. La date d'ouverture aux demandes d'inscriptions pour les nouveaux membres est le 30 novembre 2026.

ANNULATION / MÉTÉO

Veuillez consulter les sites suivants : www.lagamelle.com et groupe WhatsApp dès le mardi matin précédant la sortie.

CONTACT MERCREDIS & ACCOMPAGNANTS

Myriam Dutruy
079 774 36 92
mercredi@lagamelle.com

ENGAGEMENT ET SIGNATURES

Par sa signature, l'enfant s'engage à respecter les accompagnants, ses camarades, le chauffeur du bus et les consignes des accompagnants.

Lieu et date	
Nom et signature (parent)	
Nom et signature (enfant)	